

SOUSCRIRE À L'OPTION VÉLO

Contrat N°S191128.019

Souscription valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année de souscription

Cette option doit obligatoirement être souscrite au plus tard dans le mois qui suit la prise de Licence ASPTT PREMIUM

Je soussigné(e)

Nom et Prénom du licencié : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____

N° de licence ASPTT : _____ Date d'adhésion : _____

Club d'adhésion : _____ N° de série : _____

Date d'achat : _____ Montant de l'achat : _____

Autres précisions sur les options :

Signature du licencié ou de son représentant légal :

À : _____ Le : _____

Cadre réservé au club

Reçu le :

Envoyé à la Fédération le :

Accompagné du chèque à l'ordre de l'ASPTT Fédération Omnisports

Signature et cachet

OPTION VÉLO

L'option vélo concerne l'assurance de biens : vélo et vêtements .

Cette option a été négociée en même temps que le contrat de licence.

Pour bénéficier de cette option, l'adhérent doit être licencié ASPTT PREMIUM de la Fédération et souscrire individuellement à cette garantie avec l'imprimé suivant.

Une précision qui a son importance, les pièces ajoutées sur un vélo sont garanties mais toujours dans la limite de la valeur plafond et de la vétusté applicable aux pièces d'usures (pédalier, cassettes, dérailleurs, fourche, cadre, etc.

Activité	Cyclotourisme ou toute pratique loisir sur route (exclusion des compétition et de la pratique du VTT)
Garanties	Domages accidentels subit par le vélo au cours de l'utilisation y compris les équipements vestimentaires (vol exclu)
Montant des garanties	2 000€/vélo 200€ pour les équipement vestimentaire et accessoires
Indemnisation / Franchise	Valeur à neuf 12 mois à partir du 13e mois, vétusté déduite 1% par mois à compter du 1er mois et plafonné à 80% Franchise : 10% avec un minimum de 100€
Tarif	55€ (chèque à l'ordre de l'ASPTT Fédération Omnisports)